

**accordant un crédit d'ouvrage de CHF 10'900'000.-
pour financer des travaux d'entretien et d'aménagement
de la RC 401-B-P entre Grandson et Vaumarcus ainsi
que la création de bandes cyclables**

du 9 mai 2023

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit d'ouvrage de CHF 10'900'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer des travaux d'entretien et d'aménagement de la RC 401-B-P entre Grandson et Vaumarcus ainsi que la création de bandes cyclables

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 20 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 9 mai 2023.

La présidente du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

S. Evéquoz

I. Santucci

Date de publication : 23 mai 2023

Délai référendaire : 1er août 2023